

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que dans le pays. Puis, peu à peu, les emprunts à l'étranger ont pu être réduits, et à l'heure qu'il est, nous ne demandons au delà de nos frontières qu'un léger complément pour parfaire les besoins de l'armée.

Nous ne sommes pourtant pas au bout de nos peines; il reste des progrès à réaliser et le gouvernement est fermement décidé à les obtenir. Une des imperfections de notre production équine réside dans la qualité des juments, qui ne répond pas à celle des étalons. Nous obtenons ainsi nombre de produits médiocres. D'autre part, il est très difficile d'intervenir auprès des petits propriétaires de juments. Le gouvernement a donc résolu de veiller lui-même à la reproduction au moyen de haras.

La mise en œuvre exigera naturellement des dépenses d'une certaine importance, mais nous espérons les compenser en nous affranchissant complètement de l'étranger, et qui sait ? en arrivant plus tard à exporter. La rapidité des progrès réalisés ces dernières années légitime cet espoir.

INFORMATIONS

SUISSE

Fondation Herzog. — La commission du fonds du général Herzog informe ses camarades que les intérêts de la fondation seront affectés comme suit au concours de 1903 :

a) 500 fr. attribués à un travail intéressant la technique ou la tactique de l'artillerie, sujet au choix du concurrent.

b) 500 fr. indemnité de voyage à des manœuvres ou pour visite d'établissements et institutions intéressant l'artillerie, moyennant remise d'un rapport.

Les travaux doivent être livrés à fin mars 1904 au soussigné et restent à la disposition de la *Schweizerische Zeitschrift für Artillerie und genie*.

La commission donne avis, par la même occasion, qu'en 1902 comme en 1903 aucun mémoire n'a été déposé.

Au nom de la commission :

BLUNTSCHLI, colonel.

ERRATUM. — Planche XIII, fig. 11, lire au lieu de cliché de la France « militaire », cliché de la France « automobile ».